ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 6640

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur l'application de la loi Borloo concernant le surendettement. Il souhaiterait savoir si, pour les personnes qui demandent une révision de leur plan, le délai de dix ans s'applique à la date initiale du premier plan ou à la révision du nouveau.

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6640
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Solidarité
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6105
Question retirée le : 27 mai 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)